



## CONSULTATION SUR LE PROJET

Printemps 2025

# Évolution du réseau de transport principal Axe Vallée-du-Saint-Laurent Postes et ligne de transport à 735 kV

---

## Projet en bref

À l'automne 2024, Hydro-Québec a amorcé les premières consultations en lien avec le projet d'évolution de son réseau de transport principal dans l'axe Vallée-du-Saint-Laurent, soit dans les régions de la Capitale-Nationale, de la Mauricie et de Lanaudière.

En plus d'assurer le transport de l'énergie additionnelle provenant du nord et de l'est du Québec, ce projet permettra d'accroître la capacité de transport des lignes existantes à 735 kV, d'assurer l'alimentation des grands centres de consommation et d'améliorer la fiabilité et la résilience du réseau face aux événements météorologiques de plus en plus intenses.

Le projet comprend :

- un nouveau poste à 735 kilovolts (kV) dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Portneuf ;
- un nouveau poste à 735 kV dans la MRC de D'Autray ;
- une ligne à 735 kV d'une longueur de 200 km en deux tronçons : un premier d'environ 150 km entre les deux postes projetés et un second d'environ 50 km entre le poste projeté dans la MRC de D'Autray et le futur poste Jean-Jacques-Archambault à Sainte-Julienne.



## Consultations préalables et présentation du projet

Au cours des derniers mois, de nombreuses rencontres ont été tenues avec les responsables des MRC, des municipalités et des organismes du milieu d'accueil. Des activités d'information et d'échange avec la population ont permis de recueillir les premiers commentaires sur le projet.

Lors de ces rencontres, Hydro-Québec a présenté la zone d'étude et les critères de localisation permettant d'élaborer des tracés de ligne et de déterminer des emplacements potentiels pour les postes. Elle a eu l'occasion d'approfondir sa connaissance du territoire grâce à la contribution des participantes et participants qui ont mentionné certains éléments sensibles à prendre en compte.

Hydro-Québec retient de ces échanges une volonté partagée d'éviter la création d'un nouveau couloir de ligne de transport et de privilégier le jumelage de la future ligne aux infrastructures électriques existantes lorsque possible.

La protection de l'environnement, la conciliation des usages du territoire, le maintien de la qualité des paysages, l'impact cumulatif des projets, la qualité de vie ainsi que l'accompagnement des propriétaires touchés sont des aspects auxquels Hydro-Québec accordera une attention particulière.

## Études environnementales et techniques

Parallèlement aux consultations dans le milieu, des inventaires et une cartographie détaillée des milieux naturel et humain et du paysage ont été réalisés. Ces inventaires ont permis de déterminer les principaux éléments environnementaux et techniques sensibles à l'implantation d'infrastructures de transport d'électricité à l'intérieur de la zone d'étude. À la lumière de cette information, Hydro-Québec a ciblé des emplacements de postes et des tracés de ligne potentiels.

Hydro-Québec souhaite maintenant prendre en compte les points de vue exprimés par le milieu afin de bonifier la solution proposée et de définir des emplacements de postes et un tracé de moindre impact faisant l'objet du plus large consensus possible.

## Emplacement de poste à l'étude dans la MRC de Portneuf

Le poste projeté dans la MRC de Portneuf est le point de départ de la future ligne à 735 kV qui le reliera au poste projeté dans la MRC de D'Autray. La superficie du terrain recherché est d'environ 1 km<sup>2</sup>.

L'emplacement de poste (P1) proposé est situé dans la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, sur une vaste propriété forestière privée. Il est à proximité des lignes existantes, limitant la longueur de lignes requises pour raccorder celles-ci au poste. Cet emplacement évite les principaux éléments de villégiature et offre un faible potentiel de visibilité.

## Emplacements de poste à l'étude dans la MRC de D'Autray

Le poste projeté dans la MRC de D'Autray accueillera la future ligne à 735 kV en provenance du poste P1 dans la MRC de Portneuf et sera raccordé à deux autres lignes à 735 kV existantes qui traversent la région d'est en ouest. Ce poste sera le point de départ du deuxième tronçon de la ligne projetée, qui se dirigera vers le futur poste Jean-Jacques-Archambault. La superficie du terrain recherché est d'environ 1 km<sup>2</sup>.

Hydro-Québec étudie actuellement deux emplacements pour ce poste.

### Emplacement A1

L'emplacement A1 est situé dans la municipalité de Saint-Norbert, à l'extérieur des terres cultivées, mais en territoire agricole protégé et en milieu forestier.

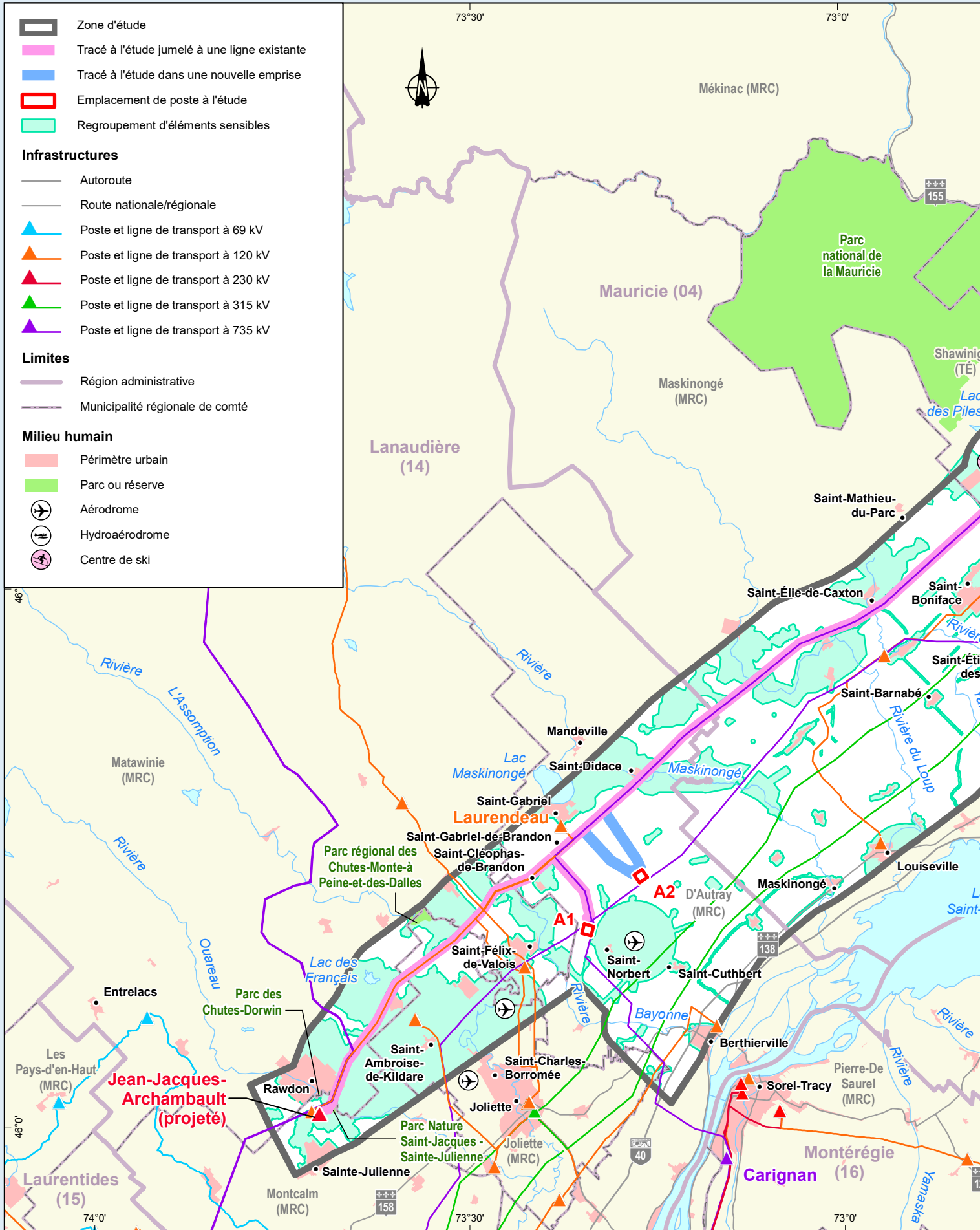
Le site est à proximité des lignes à 735 kV existantes, ce qui limite de façon importante la longueur de lignes requises pour raccorder celles-ci au poste.

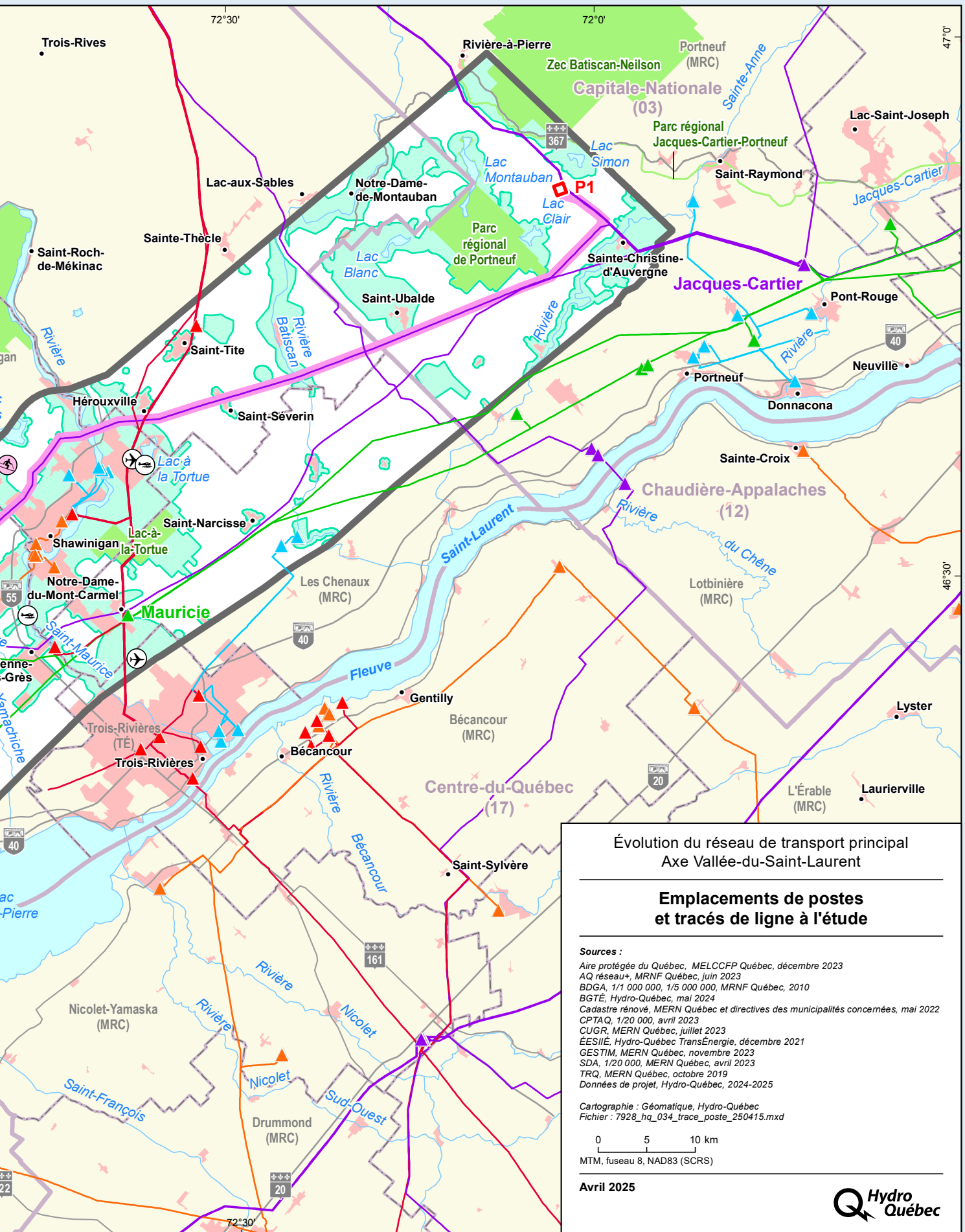
L'emplacement A1 permet de jumeler le tracé de la nouvelle ligne à une ligne existante sur l'ensemble de son parcours.

### Emplacement A2

L'emplacement A2 est quant à lui situé dans la municipalité de Saint-Cuthbert, à l'extérieur du territoire agricole protégé, mais en milieu forestier.

Il est situé à proximité d'une des deux lignes à 735 kV existantes à relier au poste, mais à environ 7 km de la deuxième ligne existante et de la nouvelle ligne à raccorder. Cette configuration nécessiterait l'ouverture de deux nouveaux couloirs de lignes.





Évolution du réseau de transport principal  
Axe Vallée-du-Saint-Laurent

**Emplacements de postes  
et tracés de ligne à l'étude**

**Sources :**

- Aire protégée du Québec, MELCCFP Québec, décembre 2023
- AQ réseau+, MRNF Québec, juin 2023
- BDGA, 1/1 000 000, 1/5 000 000, MRNF Québec, 2010
- BGTÉ, Hydro-Québec, mai 2024
- Cadastre rénové, MERN Québec et directives des municipalités concernées, mai 2022
- CPTAQ, 1/20 000, avril 2023
- CUGR, MERN Québec, juillet 2023
- EÉSIIÉ, Hydro-Québec TransÉnergie, décembre 2021
- GESTIM, MERN Québec, novembre 2023
- SDA, 1/20 000, MERN Québec, avril 2023
- TRQ, MERN Québec, octobre 2019
- Données de projet, Hydro-Québec, 2024-2025

Cartographie : Géomatique, Hydro-Québec  
Fichier : 7928\_hq\_034\_trace\_poste\_250415.mxd

0 5 10 km

MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

Avril 2025



## Tracés de ligne à l'étude

### Tracés associés à l'emplacement A1

Le tracé à l'étude pour le premier tronçon est jumelé à une ligne existante à 735 kV sur la totalité de son parcours, entre l'emplacement de poste P1 et l'emplacement de poste A1.

Il est situé au nord et à l'ouest de l'emprise de la ligne existante et permet d'éviter les principaux regroupements d'éléments sensibles ainsi que la majorité des périmètres urbains. Il offre aussi la possibilité d'utiliser certains droits de servitude acquis par Hydro-Québec lors de la construction de la ligne existante.

Ce tracé évite également l'ouverture d'un nouveau couloir au nord du parc régional de Portneuf, dans un secteur comptant des lacs prisés pour la villégiature et les activités récréotouristiques.

À partir du secteur du poste projeté A1, le tracé à l'étude pour le deuxième tronçon est jumelé à un couloir de lignes existantes sur la totalité de son parcours, entre la municipalité de Saint-Norbert et la municipalité de Sainte-Julienne où se trouvera le futur poste Jean-Jacques-Archambault.

Le tracé est situé au nord et à l'ouest du couloir de lignes existantes sur la majorité de son parcours sauf pour les sept derniers kilomètres, où la ligne projetée serait située du côté sud. Il évite la majorité des périmètres urbains, dont ceux de Saint-Félix-de-Valois, de Sainte-Mélanie, de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Rawdon, ainsi que l'ouverture d'un nouveau couloir dans les plaines agricoles des basses-terres de Saint-Ambroise-de-Kildare. En regroupant des infrastructures de transport, il limite les impacts visuels dans un territoire où le paysage est fortement valorisé.

Il offre aussi la possibilité d'utiliser certains droits de servitude acquis par Hydro-Québec lors de la construction des lignes existantes.

### Tracés associés à l'emplacement A2

Les tracés à l'étude pour les deux tronçons sont les mêmes que pour l'emplacement A1, sauf dans les environs de Saint-Gabriel-de-Brandon. Dans ce secteur, le raccordement à l'emplacement de poste A2 implique l'ouverture de deux couloirs de lignes vers le sud, dans un territoire principalement forestier.

Chaque couloir comprendrait deux tracés de ligne juxtaposés d'environ 7 km pour le raccordement de la nouvelle ligne et d'une ligne existante à 735 kV.

### Municipalités traversées par les tracés jumelés à une ligne existante

Les tracés de ligne associés à l'emplacement A1 (trait rose sur la carte) traversent le territoire de 22 municipalités.

Région administrative	MRC ou territoire équivalent	Municipalité	Kilométrage approximatif	
Capitale-Nationale	Portneuf	Saint-Alban	11	
		Sainte-Christine-d'Auvergne	16	
		Saint-Thuribe	4	
		Saint-Ubalde	6	
Mauricie	Mékinac	Hérouxville	5	
		Saint-Adelphe	12	
		Saint-Séverin	10	
	Shawinigan	Shawinigan	17	
	Maskinongé	Saint-Alexis-des-Monts	5	
		Saint-Boniface	11	
		Saint-Élie-de-Caxton	8	
		Saint-Paulin	11	
	Lanaudière	D'Autray	Saint-Cléophas-de-Brandon	9
			Saint-Didace	12
Saint-Gabriel-de-Brandon			11	
Saint-Norbert			12	
Joliette		Sainte-Mélanie	8	
Matawinie		Rawdon	7	
		Sainte-Marcelline-de-Kildare	8	
		Saint-Félix-de-Valois	3	
		Saint-Jean-de-Matha	4	
Montcalm		Sainte-Julienne	2	
<b>Total</b>			<b>192</b>	

### Municipalités traversées par les nouveaux couloirs de ligne

Les tracés associés aux nouveaux couloirs de ligne à partir de l'emplacement A2 (trait bleu sur la carte) traversent le territoire de trois municipalités.

Municipalité	Kilométrage approximatif
Saint-Gabriel-de-Brandon	10
Saint-Cuthbert	17
Saint-Norbert	2
<b>Total</b>	<b>29</b>

## Principaux avantages du jumelage des lignes et de l'utilisation des droits de servitude existants

1. Évitement de la création d'un nouveau couloir de ligne sur des terres majoritairement privées.
2. Réduction de la superficie à déboiser pour faire place à la nouvelle ligne, ce qui réduit les impacts du projet sur l'environnement et l'utilisation des propriétés.
3. Diminution de l'acquisition de nouveaux droits de servitude et réduction de l'impact sur le milieu bâti.



## Participation du public, la démarche se poursuit

Afin de réaliser le meilleur projet des points de vue environnemental, social, technique et économique, Hydro-Québec déploie une démarche de participation et de consultation du public dès le début des études d'avant-projet. Cette approche est privilégiée dans tous les projets. Elle vise à faire connaître le projet, à établir et à maintenir des liens de collaboration avec le milieu d'accueil et à recueillir les avis et commentaires des publics concernés afin d'adapter le mieux possible le projet aux réalités locales.

Hydro-Québec procède à une vaste consultation des différents publics concernés par les tracés de ligne et les emplacements de postes à l'étude. Les représentants et représentantes des collectivités, les propriétaires potentiellement touchés, les utilisateurs et utilisatrices du territoire et la population auront l'occasion de rencontrer l'équipe de projet afin de partager leurs points de vue, de donner leurs commentaires et d'échanger sur les prochaines étapes.

### Calendrier de réalisation

Études techniques, démarche environnementale et consultation du public

2024-2026

Autorisations gouvernementales

2026-2028

Déboisement et construction

2029-2032

Mise en service

2032

### Pour plus d'information

Ligne Info-projets : 1 866 388-1978

Marjorie Alain, conseillère – Affaires régionales

affairesregionales@hydroquebec.com

Yannick Charette, conseiller – Relations avec les Premières Nations et les Inuit

charette.yannick@hydroquebec.com

Téléphone : 1 418 294-9988, poste 2121



Nous vous invitons à consulter la vitrine de projet :

[www.hydroquebec.com/projets/renforcement735kv](http://www.hydroquebec.com/projets/renforcement735kv)